

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

VILLE DE ROYAN :
Parachute ascensionnel
durant l'été 1985

85.052

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le quatre juin

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER
MOST par M. DAUZIDOU
LAPERCHE par M. BARBAT
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.
- Mme JEAN
- M. LACOTTE
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN a reçu une demande de M. Alain NAUDET
17132 MESCHERS sollicitant l'autorisation de créer dans la baie
de ROYAN une activité de parachute ascensionnel. Cette activité
ayant pour base de départ un ponton flottant à 300 m du rivage, elle
occupe le domaine maritime qui est de la compétence du service
maritime de l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la demande de M. Alain NAUDET
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- de donner un avis très favorable à la mise en place d'une activité
sportive de parachute ascensionnel dans la baie de ROYAN durant
la saison estivale 1985, à charge pour l'intéressé de demander
leur accord aux autorités compétentes à savoir les Affaires
Maritimes et la SEMGET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER